

*Paris le 10 septembre 2008*

La Cour des Comptes vient de rendre public son rapport annuel sur la sécurité sociale. Comme la Cour des Comptes l'a montré, la branche maladie a connu une évolution plus favorable que celle de l'ensemble du régime général : le déficit de la branche maladie s'est en effet réduit d'1,3 milliard d'euros en 2007.

La CNAMTS souhaite en outre rappeler quelques éléments complémentaires.

Il faut souligner l'amélioration continue du solde de la branche maladie au cours des dernières années : le déficit de l'Assurance Maladie (régime général) est ainsi passé de 11,6 milliards d'euros en 2004 à 4,6 milliards d'euros en 2007.

Cette amélioration a été rendue possible par la réduction continue du rythme d'évolution des dépenses de soins de ville : l'augmentation est ainsi passée de 8% en 2002 à 4,6% en 2007. Au total, si les dépenses d'assurance maladie avaient continué d'augmenter au même rythme que sur la période 1998-2003, le déficit s'élèverait aujourd'hui à 15 milliards d'euros pour le régime général.

Ce résultat a été rendu possible par la maîtrise des revalorisations tarifaires et les réformes structurelles mises en œuvre ces dernières années.

Ainsi, les revalorisations tarifaires ont connu, sur la période, une évolution très modérée : sur la période 2004-2008, l'impact en année pleine des revalorisations des tarifs des soins correspond à une hausse tarifaire moyenne annuelle de 1,3% par an – les tarifs de certaines professions ayant également été revus à la baisse.

Les résultats de la maîtrise médicalisée ont également indéniablement contribué à la maîtrise du tendancier des dépenses, avec 1,4 milliard d'euros d'économies sur la période 2005-2007.

Enfin, cette politique a permis des réformes structurantes pour le système de santé :

- organisation du recours aux soins avec la mise en place du parcours de soins coordonné par le médecin traitant ;
- mise en place, pour la première fois, d'une régulation de la démographie des infirmières libérales (avenant signé le 4 septembre 2008). Cette régulation pourra être mise en œuvre dès le printemps 2009, une fois le zonage achevé.

Au total, l'évolution des dépenses d'assurance maladie a été maintenue à un rythme proche de celui de la croissance du PIB sur la période 2004-2007.